

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-90

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Julien - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Julien à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : LUTZ Sandrine

Objet : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2019, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Mairie de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	Opération	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	012 6455	Cotisations pour assurance du personnel			8 800.00 €	
Dépenses fonctionnement	65 65548	Autres contributions				5 000.00 €
Dépenses fonctionnement	011 615231	Voiries				3 800.00 €
Dépenses investissement	20 2031	Frais d'études	19003	Route de contournement des Violins	1 230.14 €	
Dépenses investissement	20 2031	Frais d'études	17006	Place des Ribes		1 630.14 €
Dépenses investissement	20 2031	Frais d'études	18001	Valorisation du site de Dormillouse	400.00 €	
Dépenses investissement	23 2315	Installation, matériel et outillage technique	15002	Aménagement Pallon		9 120.00 €
Dépenses investissement	21 21578	Autre matériel et outillage de voirie	15006	Petit matériel	9 120.00 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	10 750.14 €	8 800.00 €
	Réduction	10 750.14 €	8 800.00 €
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve l'exposé du Maire.
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

